



Exclusion temporaire d'un eleve au college

Par **Morgane3107**, le **13/11/2017** à **11:04**

Bonjour,

Voila mon fils est rentre vendredi à la fin des cours avec une note d'exclusion temporaire de 5 jours pour motif "pétitions et propos déplacés envers un membre de la vie scolaire".

Je suis allé voir la principale directement car c'est elle qui a pris la décision pour connaître les faits exacts et ne pas me fier à l'unique version de mon fils. Effectivement les élèves d'une classe ont rédigé une pétition à l'encontre d'une surveillante exprimant de faire valoir leur droits d'expression et d'écoute.

Ils demandent à ce que la surveillante soit "virée" car elle ne les informe pas des absences des professeurs.

En l'état leur motif n'est pas recevable car ce n'est pas dans l'attribution de la surveillante de prévenir à la grille de l'absence d'un professeur sur le fondement ils n'ont pas raison. Il est noté en bas de la pétition que la surveillante en question est la personne la plus détestée du collège. Voila le contenu de la pétition.

Mon problème est que j'estime que la sanction est disproportionnée sur une vingtaine de signatures 3 élèves sont exclus 5 jours et une dizaine a 2 points en moins sur le système de carnet à points.

Qu'en est il du droit constitutionnel en matière de pétition ? de la liberté d'expression ?

En 2016, dans ce même établissement, un élève a agressé un surveillant, il a eu une sanction exclusion avec sursis, je ne comprend donc pas pourquoi des élèves qui rédigent une pétition sans propos violent sont sanctionnées aussi lourdement.

Des conseils pour m'aider ?

Merci.

Par **morobar**, le **13/11/2017** à **12:08**

Bonjour,

L'école comme l'entreprise ne sont pas des structures démocratiques.

En outre votre rejeton a commis un acte pénalement répréhensible, sanctionné selon l'article L226-10 du code pénal, et il s'en tire plutôt bien.

Car il a en fait dénoncé à son employeur, en vue d'une lourde sanction en l'espèce un licenciement, un acte ou une omission dont le salarié visé n'est pas coupable ni responsable.